



Inscription aux assedic avec ou sans attestation

Par **skwals**, le **29/03/2012** à **16:27**

Bonjour,
j'ai fait un abandon de poste cela fait actuellement 3 semaines et j'ai déjà reçu 2 courriers de l'employeur.

Dois je attendre le 3eme courrier avec l'attestation pour m'inscrire à pôle emploi/assedic ou dois je la faire maintenant?

Par **pat76**, le **29/03/2012** à **16:34**

Bonjour

Vous faites toujours partie de la société tant que l'employeur ne vous aura pas licencié pour faute grave.

Il vous convoquera auparavant à un entretien préalable.

Il vous a envoyé 2 lettres auxquelles vous n'avez pas répondues pour justifier votre absence.

Il peut attendre deux mois avant vous licencier et pendant ce temps vous ne pourrez pas vous inscrire au pôle emploi ni travailler chez un autre employeur.

L'abandon de poste n'est pas conseillé pour quitter une entreprise.

A vous de voir combien de temps vous voudrez rester sans revenu.